

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE France/IEDOM
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Article L312-1 du Code monétaire et financier)

Compte personnel

Compte professionnel

1) IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR:

Civilité: Monsieur Madame

NOM de naissance

NOM marital ou d'usage

Prénoms:

Date et lieu de naissance:

Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) :

Adresse:

Téléphone ou email (facultatif):

2) SOUHAITS DU DEMANDEUR QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DU GUICHET APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation/adresse) :

3) ÉTABLISSEMENT(S) NON SOUHAITE(S) (facultatif)

4) SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt individuel.

Mon unique compte de dépôt est en cours de clôture à l'initiative de la banque (joindre une copie du courrier de résiliation).

Date :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes physiques

- 1- La copie recto/verso d'une **pièce d'identité, en cours de validité**,
- 2- La copie d'un **justificatif de domicile**, notamment :
 - une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone, de moins de 3 mois,
 - une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois,
 - le dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
 - une quittance de loyer de moins de 3 mois,

Pour les personnes hébergées :

- une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant,
- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant,
- une photocopie d'un justificatif de domicile, de moins de 3 mois, au nom de l'hébergeant.

Pour les personnes sans domicile fixe : une attestation d'élection de domicile (photocopie) délivrée par un organisme agréé, en cours de validité (s'adresser à la mairie pour connaître la liste de ces organismes).

Pour les personnes étrangères résidents dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) : une attestation sur l'honneur que le demandeur réside légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne.

- 3- Une lettre de refus d'ouverture d'un compte émanant d'un établissement bancaire, au nom du demandeur, ou le cas échéant, l'accusé de réception de la lettre recommandée ou la preuve du dépôt en main propre de la demande d'ouverture de compte **datant de plus de quinze jours ;**
- 4- **La déclaration sur l'honneur** attestant le fait que le demandeur ne dispose d'aucun compte de dépôt ouvert à titre personnel ou à titre professionnel et, le cas échéant, **la décision de résiliation de la convention de compte.**
- 5- **De plus**, pour une demande de droit au compte professionnel pour une personne physique, le demandeur doit fournir un **document justifiant de l'exercice de son activité**, en particulier :
 - pour les commerçants, un extrait K du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois,
 - pour les artisans, un extrait D 1 du répertoire des métiers, de moins de 3 mois,
 - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'INSEE, etc.)

Pour plus d'informations : <https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte>

MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante : Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS cedex 01
- par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou sur le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>.
- En ligne via le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>

Données personnelles

La Banque de France gère les données personnelles dont la finalité est le traitement des demandes de droit au compte basé sur le fondement juridique (mission d'intérêt public, ou de service public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique) et se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les renseignements qui vous sont demandés sont exclusivement réservés au traitement informatisé de votre dossier de demande de droit au compte et destinés à la seule administration de la Banque de France et IEDOM. Dans ce cadre, elle collecte des données personnelles (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, etc...). Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Seuls les destinataires des données (service en charge du traitement, tiers autorisé, etc...) ont accès aux informations vous concernant. Vous disposez d'un exercice des droits : accès, rectification, portabilité à vos données que vous pouvez exercer auprès de la Banque de France :

Par courrier : Banque de France - Direction des particuliers

Service Accueil Inclusion Financière

Cellule de Suivi et de Pilotage - S3A-1448

75049 PARIS CEDEX 01

Tél : 3414

Par courriel : mademandeweb@banque-france.fr